



# Apprendre au Cnam change votre vie

# le cnam

## Certificat de compétence - CC146 00A Référént accessibilité

**Le certificat de compétence répond aux besoins de professionnalisation des métiers émergents et existants au regard des questions de l'accessibilité.**

### Une nouvelle formation professionnalisante

Le certificat de compétence s'inscrit dans la création d'une offre de formation aux métiers de l'accessibilité comprenant une licence professionnelle et un master Chef de projet accessibilité. Cette offre prend la notion d'accessibilité comme un référentiel conceptuel, méthodologique et pratique permettant de répondre aux besoins de formation qualifiante des professionnels travaillant auprès des personnes handicapées ou âgées, ou ceux en charge de l'accessibilisation des environnements physiques ou sociaux. Elle entend soutenir les associations, les entreprises, les collectivités locales et territoriales dans leurs initiatives en matière d'innovation sociale, technique, et économique pour accessibiliser les environnements sociaux.

La perspective de formation retenue ne résume pas la question de l'accessibilité à ses dimensions techniques ou réglementaires pour, notamment, la rapporter aux :

- aux mutations induites par l'avènement de la société de la connaissance ;
- à une redéfinition des rapports entre l'économique et le social ;
- aux usages sociaux entourant la question de l'accessibilité, notamment de l'accessibilité universelle ;
- aux formes d'innovation technique et sociale induites par une approche écologique du handicap ;
- à l'émergence de nouvelles connaissances, savoir-faire et savoir-être.

### Objectifs de la formation

Le certificat de compétence permet, entre autres, de :

- accompagner les mutations en cours en incitant les acteurs à saisir les enjeux entourant le travail d'accompagnement et les nouvelles grilles de lecture de la professionnalité que suppose la question de l'accessibilité ;
- promouvoir l'acquisition de savoirs et de compétences soutenant l'émergence et le développement des métiers tournés vers la mise en accessibilité des environnements ;
- favoriser la capitalisation des compétences professionnelles nécessaires au soutien à l'innovation et à la reconnaissance de ces nouveaux métiers ;
- permettre la maîtrise conceptuelle, méthodologique et pratique d'outils nécessaires à la mise en œuvre de projets innovants visant la promotion des capacités individuelles et la création de synergies au sein des territoires donnés (diagnostic d'accessibilité, démarche qualité, etc.).

### Publics et environnements professionnels visés

Cette formation est ouverte aux :

- professionnels exerçant des métiers de l'accessibilité : interprète en LSF, transcripteur braille, instructeur en locomotion, architecte, urbaniste, développeurs des sites Internet, conseiller médicotéchnique ;
- professionnels en charge des projets d'accessibilisation des environnements physiques ou sociaux dans des entreprises, des ministères (Éducation nationale, Culture, Santé, etc.), des collectivités locales et territoriales, des musées, des associations, des structures d'accompagnement, des établissements sociaux ou médico-sociaux ;
- professionnels de l'accompagnement et du soin : chargé d'accompagnement (social, éducatif et professionnel), ergothérapeute, ergonomiste, chargé d'insertion sociale ;
- professionnels du secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- familles ou proches aidants remplissant les conditions d'accès.

### Conditions d'accès

Les candidats doivent justifier d'un titre ou diplôme de niveau bac+2 et/ou d'une expérience professionnelle (2 ans en tant que salarié ou bénévole) en rapport avec les compétences correspondantes au certificat permettant de demander l'accès à la formation via la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou des acquis professionnels (VAP85).





### Compétences professionnelles visées

Le certificat a pour finalité de former des acteurs capables d'être les promoteurs de l'accessibilité et des valeurs inclusives afférentes au sein des organisations et d'agir en tant que personnes ressources auprès des personnes handicapées ou vulnérables. Il doit, à ce titre, permettre de :

- relier la question de l'accessibilité aux mutations des politiques publiques ;
- associer l'accessibilisation des environnements à la concrétisation des droits des personnes et à la mise en compétence des acteurs en présence ;
- mettre en œuvre et d'encadrer une politique de gestion de l'accessibilité ;
- développer une pratique experte sur les dispositifs administratifs et exercer une veille active sur les évolutions ;
- concevoir, réaliser et évaluer des projets d'accessibilisation des environnements dans des contextes complexes fondés sur la valorisation, le développement et l'expertise des acteurs ;
- analyser les facteurs individuels, organisationnels et institutionnels intervenant dans l'accessibilisation des environnements (usages sociaux, stratégies, enjeux, jeux d'acteurs, etc.) ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de parcours personnels ;
- ancrer organisationnellement et fonctionnellement la question de l'accessibilité ;
- organiser les fonctionnements en réseau nécessaire à la création des synergies entre les acteurs concernés par l'accessibilisation des environnements et au travail coopératif ;
- maîtriser les outils conceptuels, méthodologiques et pratiques requis par l'accessibilisation des environnements.

### Perspectives professionnelles

Cette formation met l'accent sur l'accessibilité des services. Elle entend permettre aux personnes inscrites en formation de mener des projets d'accessibilisation des environnements sociaux, éducatifs, professionnels, et/ou d'accompagner des acteurs concernés par la mise en accessibilité de ces espaces. Ils exercent ou peuvent viser notamment l'exercice des fonctions de :

- **Conseiller en accessibilité** capables de soutenir les acteurs au sein des organisations sur les conditions pratiques d'accessibilisation de l'environnement ;
- **Assistants à maîtrise d'ouvrage** dans des projets d'accessibilisation des environnements physiques, numériques, cognitifs ;
- **Référent handicap** exerçant au sein d'entreprises privées ou publiques ou d'établissements scolaires et universitaires ;
- **Chargé de mission** ou **chargé de projet** en accessibilité dans les collectivités territoriales ;
- **Coordonnateur** et/ou **responsable de projets** d'accompagnement des publics en situation de handicap ou des personnes vulnérables.

### Organisation pédagogique

La formation se déroule pendant une période de 8 mois. Les enseignements ont lieu de novembre à mai et prennent la forme de sessions de regroupement où interviennent des enseignants-chercheurs du Cnam ainsi que de nombreux professionnels. Le certificat est conçu en 5 blocs de compétences et comprend 320 heures d'enseignement qui impliquent 100 heures de stage au sein d'un organisme développant des projets en accessibilité et de structures œuvrant à l'accessibilisation des environnements. Les enseignements alternent apports théoriques, études de cas, rencontres avec des professionnels, conduites de projets, travail personnel et collectif, séances communes à tous les inscrits et enseignements spécifiques selon les secteurs d'activité des inscrits (options).



### Métiers et secteurs d'activité correspondants aux compétences et/ou fonctions visées

- **Chargé de mission RH diversité handicap**  
Secteur : développement des ressources humaines.  
Code ROME M1502
- **Consultant en accessibilité numérique**  
Secteur : conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information  
Code ROME M1806
- **Médiateur culturel auprès de personne handicapée**  
Secteur : intervention socioculturelle  
Code ROME K1206
- **Responsable associatif d'une association à caractère social**  
Secteur : management de structure sociale  
Code ROME K1403



## Une formation modulaire organisée autour des blocs de compétences

Blocs de compétences	Volume horaire/Crédits	Unités d'enseignement
Politiques de l'accessibilité, société de la connaissance et citoyenneté	40 heures/4 ECTS	HTS120 Approches conceptuelles de l'accessibilité et mutations des politiques publiques
Accessibilité, réseaux, territoires et enjeux professionnels	40 heures/4 ECTS	HTS121 Accessibilité : enjeux territoriaux, organisationnels et professionnels
Innovations et accessibilité	60 heures/6 ECTS	HTS122 Accessibilité, innovations et intervention sociale
Méthodologie du projet en accessibilité, systèmes équitables de coopération et stratégies d'intervention	60 heures/6 ECTS	HTS123 Ingénierie de l'accessibilité
Projet tutoré	120 heures/12 ECTS 100 heures de stage 20 heures de tutorat collectif	UASA0E Conduite de projet en situation professionnelle

### Stage, projet tutoré et mémoire

Le projet tutoré s'organise autour d'un projet professionnel, d'action ou d'études en lien avec l'accessibilité. Il doit présenter les différentes étapes qui ont conduit à la formulation et/ou à la mise en œuvre du projet et les compétences mobilisées. Il est à effectuer de mai en juillet et peut se dérouler concomitamment aux enseignements lorsque le projet proposé par l'étudiant le nécessite. Ce projet peut être réalisé sur le lieu de travail à condition de relier l'activité professionnelle de l'étudiant à son projet durant une période équivalente au volume horaire du stage. Il peut se dérouler à l'étranger, notamment dans les cadres de coopération instaurés par le Cnam.

### Partenariat

Le certificat de compétence est élaboré et conduit en étroite collaboration avec les acteurs concernés par la définition et la mise en œuvre de la politique en matière d'accessibilité et/ou de handicap ainsi qu'avec d'autres équipes pédagogiques du Cnam susceptibles d'être concernées par la question de l'accessibilité. Ce partenariat se matérialise par l'implication des acteurs de terrain dans la formation. Celle-ci est formalisée par un comité de perfectionnement comprenant des représentants du Cnam, d'associations, d'entreprises et de collectivités territoriales et locales, d'usagers.

### Une formation articulée aux offres déjà existantes

L'organisation en blocs de compétences (comportant chacune 1 UE) est propice au développement de synergies avec d'autres formations existantes à l'extérieur et au sein du Cnam afin d'établir des complémentarités selon les secteurs d'activité des inscrits dans ces formations.

### Validation

La validation du certificat est prononcée par un jury au vu de l'évaluation de chacune des unités d'enseignement et d'un mémoire rédigé à l'issue de la formation qui fera l'objet d'une soutenance orale devant un jury. L'ensemble de ces éléments permettra la délivrance de la certification.





### Lieu, dates et horaires de la formation

#### Début de la formation

26 novembre 2018

#### Lieu

Cnam

292, rue Saint-Martin - 75003 Paris

#### Horaires

Du lundi à vendredi (1 semaine/mois)

9h30-12h30/13h30-17h30

### Coût de la formation

Se renseigner auprès de l'équipe pédagogique ou prendre contact avec Cnam Entreprises.

### Dossier de candidature

Le recrutement se fait sur dossier suivi d'un entretien lorsque la situation l'exige.

Toute candidature doit comporter :

- 1 photocopie du diplôme obtenu (le plus élevé) permettant la candidature ou des justificatifs attestant de l'expérience (professionnelle, associative, bénévole, etc.) du candidat ;
- 1 photocopie d'une pièce d'identité officielle ;
- 1 curriculum vitae ;
- 1 lettre de motivation.

Ce dossier peut être adressé par mail :

**[inter.entreprises@cnam.fr](mailto:inter.entreprises@cnam.fr)**

#### Par courrier :

Conservatoire national des arts et métiers  
Équipe pédagogique nationale 12 Santé-solidarité  
À l'attention du professeur Serge Ebersold  
Case courrier EPN12  
292, rue Saint-Martin  
75141 Paris Cedex 03

### Responsable de la formation

**Serge Ebersold**

professeur du Cnam,  
titulaire de la chaire Accessibilité  
[serge.ebersold@lecnam.net](mailto:serge.ebersold@lecnam.net)

**Martha Arciniegas**

Chargée d'animation et d'ingénierie pédagogique  
[martha.arciniegas@lecnam.net](mailto:martha.arciniegas@lecnam.net)

## Contact

Cnam Entreprises  
Formation continue  
Tél : 01 58 80 89 72  
[entreprises@cnam.fr](mailto:entreprises@cnam.fr)